

**COMPTE RENDU DE REUNION**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2016

L'an deux mille seize, le huit avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Ste Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : AUMAND Damien, AVRIL Pierrick, BAUDRY Bernadette, BODET Clémentine, DEGAT Corinne, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GIRARD Claude, GUILLEMET Dominique, GUILLOTEAU Thomas, LOISEAU Nathalie, PERFETTI Gabriel, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique.

Absent(s) excusé(s) :

Absent (s) :

Secrétaire de séance : RIVIERE Jean-Paul

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 11 mars 2016 à émettre des observations sur le compte rendu. Aucune observation, le compte rendu est approuvé et signé.

Madame le Maire demande l'avis aux membres du conseil, pour ajouter un point à l'ordre du jour : Droit de préemption, pour une maison située sur la commune. Les membres présents et à l'unanimité donnent un avis favorable à cet ajout.

2016-04-00 - Droit de préemption

Madame le Maire informe qu'une saisie immobilière d'un immeuble sis sur la commune au 10 lotissement du Fief aux moines, c'est une maison d'habitation avec terrain, a eu lieu et que l'audience adjudication a été fixée le 13 mai 2016.

Madame le Maire pose la question aux conseillers « la commune souhaite-t-elle faire entendre son droit de préemption ? ». A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de se réserver le droit de se substituer à l'adjudicataire dans un délai de 30 jours à compter de l'adjudication et la substitution n'interviendra qu'au prix de la dernière enchère ou de la surenchère.

2016-04-01 Vote des budgets primitifs 2016 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines - CCAS)

1. Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2016

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2016 équilibré à :

- o En dépenses et recettes de fonctionnement : 480 528.12 €
- o En dépenses et recettes d'investissement : 347 777.53 €

## 2. Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2016

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2016 équilibré à :

- o En dépenses et recettes de fonctionnement : 82 451.30 €
- o En dépenses et recettes d'investissement : 78 754.23 €

## 3. Budget Lotissement du Fief aux Moines : Vote du Budget Primitif 2016

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2016 équilibré à :

- o En dépenses et recettes de fonctionnement : 91 090.36 €
- o En dépenses et recettes d'investissement : 90 742.40 €

## 2016-04-02 Demande de subventions 2016

Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » :

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

-FCPB (Football Club Plaine et Bocage)	270 € soit 30,00 € / enfant de la commune (9 enfants concernés)
- OGEC de L'Hermenault	300 € soit 30.00€ / enfant de la commune (10 enfants concernés)
- OGEC de St Cyr des Gâts	210 € soit 30.00€ / enfant de la commune (7 enfants concernés)
- MFR VOUVANT	30.00 €

## 2016-04-03 Travaux voirie 2016

Monsieur AUMAND Damien détaille le devis estimatif de l'Entreprise Aménagement Ingénierie VRD de Monsieur Paul GIRAUD pour les travaux de voirie envisagés. Ont été retenus les travaux de voirie, avec un coût estimatif global d'environ 64 000 € ht:

- Lotissements : Les Pinaudières et Du Verger
- Sentier pédestre Marsais sécurisation (niveau de la maison de Mme BOULIN)
- Le Coudray
- Derrière église Marsais jusqu'à dernière maison + côté cimetière
- Rue de Bation - départ limite du Pont côté Marsais sainte Radégonde - Direction rue de Bourgneuf fin dernière maison de rue de Bation
- Rue de la Gazellerie

Montant de la maîtrise d'ouvrage est de 4.5 % du montant des travaux ht.

Monsieur AUMAND demande à l'entreprise Aménagement Ingénierie VRD de lancer les appels d'offre, et suite à la réception des dossiers, ceux-ci seront étudiés.

## 2016-04-04 Document unique : demande de financement du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire expose pour mémoire la commune, dans sa séance du 24 novembre 2015 a décidé d'adhérer à la démarche d'accompagnement du Centre de Gestion de la Vendée pour la réalisation du document unique, pour un montant 330 euros. La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) soutient financièrement les démarches d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité du personnel par le biais du Fonds National de Prévention (FNP).

Pour y prétendre, la collectivité doit être immatriculée à la CNRACL et être à jour de ses cotisations de retraite. De plus elle doit constituer un dossier conforme au cahier des charges du FNP, décrivant en particulier la mise en œuvre opérationnelle de la démarche (méthode et moyens, dialogue sociale, calendrier prévisionnel, temps passé par les agents) et son système d'évaluation.

L'aide apportée prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet, sur un an, par les agents communaux spécifiquement mobilisés sur le sujet. La base forfaitaire est fixée à 160 € par jour et par agent. Le FNP ne finance pas les achats d'équipements de sécurité, d'engins de véhicules ou de matériels. Il ne prend pas en compte les coûts d'un prestataire externe.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal présents de solliciter cette demande de financement. Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à percevoir la subvention qui sera attribuée.

-

#### 2016-04-05 Questions diverses

- SDIS : Monsieur RIVIERE a contacté l'adjudant CHAUVEAU, et il est prévu un contrôle des bornes d'ici peu.
- Salle Tindoux : la question sur l'acoustique est un point à revoir et savoir si des travaux pourraient être envisagés.
- Salles municipales : un point au règlement sera ajouté « aucun couchage sur place n'est autorisé »
- Panneau affichage d'opinion libre : à l'étude
- Journée des déportés le 24 avril et célébration du 8 mai.
- Inauguration de la salle des sports de l'Hermenault : 21 mai

**Clôture de la séance à 23h00.**

<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 	<u>AUMAND Damien</u> 	<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 
<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	<u>AVRIL Pierrick</u> 	<u>BAUDRY Bernadette</u> 
<u>BODET Clémentine</u> 	<u>DEGAT Corinne</u> 	<u>GADÉ Alban</u> 
<u>GIRARD Claude</u> 	<u>GUILLEMET Dominique</u> 	<u>GUILLOTEAU Thomas</u> 
<u>LOISEAU Nathalie</u> 	<u>PERFETTI Gabriel</u> 	<u>PORCHER Agnès</u> 

Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :

2016-04-00	Droit de préemption
2016-04-01	Vote des Budgets Primitifs 2016 (Commune - Assainissement - Lotissement du Fief aux Moines)
2016-04-02	Vote des subventions 2016
2016-04-04	Document unique : demande de financement du Fonds National de Prévention de la CNRACL